

Publiée le 12 mars 2024

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf février** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 23 février 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Alain MILON, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Cindy CLOP, Manon REIG

A été nommée secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2024_22

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION) 2024

La commune de Sorgues va procéder à l'extension de son système de vidéo protection dans le cadre de la modernisation de ses outils au service de la sécurité.

La ville prévoit de procéder en 2024 à l'implantation de 71 nouvelles caméras (14 sites de la ville équipés) pour un coût prévisionnel de 208 292 € HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

<i>Financement</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>% de financement</i>
Autofinancement (Commune de Sorgues)	104 146 € HT	50 %
FIPDR 2024 demandé (Etat)	104 146 € HT	50 %
Coût estimé de l'opération	208 292 € HT	100 %

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver la réalisation de l'opération d'installation de 71 nouvelles caméras de vidéo protection sur le territoire de Sorgues.
- Demander à l'Etat sa participation financière sur ce projet par l'intermédiaire du FIPDR 2024.
- Valider le plan de financement ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 février 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu l'appel à projets FIPDR sur l'exercice 2024 ;

Sur le rapport présenté par Dominique DESFOUR;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la réalisation de l'opération d'installation de 71 nouvelles caméras de vidéo protection sur le territoire de Sorgues.

DEMANDE à l'Etat sa participation financière sur ce projet par l'intermédiaire du FIPDR 2024.

VALIDE le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.